

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Toulouse, le 23 avril 2021

Objet : Notre recours à votre action pour un retour à la normale en EHPAD

Monsieur le Président,

Lors de votre allocution du 1er avril, Monsieur le Président de la République, vous avez déclaré : « *retour à la normale en EHPAD* ». A ce jour, ce n'est toujours pas le cas. Il n'y a pas de retour à la normale en EHPAD malgré la vaccination maximale des résidents, nos parents.

Voici quelques extraits de témoignages de familles ou de notes émanant d'EHPAD :

- *Les visites sont limitées à 45 minutes, une ou deux fois par semaine, dans un parloir*
- *Les visites sont interdites le week-end*
- *Les visites sont interdites sans un test PCR négatif, de moins de 3 jours*
- *Les visites en chambre sont interdites aux familles non vaccinées*
- *Après un rendez-vous médical le résident est isolé pendant 72 heures et testé avant la levée de l'isolement*
- *Après une sortie en famille le résident est isolé pendant 7 jours et testé avant la levée de l'isolement*
- *Après la détection d'un cas de coronavirus dans l'EHPAD, tous les résidents sont reconfinés pendant 7 jours*

Des collectifs et des associations tiennent à votre disposition plusieurs centaines de témoignages dénonçant les conditions de vie inhumaines qui ont été imposées à nos parents en EHPAD.

Les disparités actuelles entre établissements sont intolérables de par le simple fait que les directions des EHPAD peuvent encore décider de leurs consignes sans aucun devoir de notifier les motifs pour lesquelles celles-ci restent toujours aussi restrictives.

Ces mesures sanitaires drastiques sont totalement disproportionnées et témoignent, s'il le fallait encore, d'une volonté excessive de la protection de leurs responsabilités.

Mais combien de temps certains de nos parents vont-ils rester enfermés dans l'enceinte de l'EHPAD ?

Les sorties en familles, les visites en chambre, les visites des mineurs restent trop souvent contraintes, voire interdites ; ce, que le résident soit d'ailleurs vacciné ou non. Cela peut même conduire au maintien d'un contexte de visites derrière un plexiglas ou un « rideau d'air ».

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons en urgence la mise en œuvre d'un socle de mesures juridiques désormais non négociables par les Directions d'EHPAD afin de conduire, effectivement, à « *retour à la normale* » que vous nous avez annoncé.

Vous avez le pouvoir hiérarchique d'instaurer, de faire respecter et de contrôler ce socle de mesures. Vous avez le pouvoir de prévoir les sanctions adaptées.

Les visites en famille, les visites libres en chambre, les visites des mineurs, tout « simplement » la vie de nos parents dans les EHPAD doivent désormais retrouver un contexte tout aussi assoupli et apaisé que celui rencontré hors des établissements.

En particulier, ces allègements doivent respecter l'Article 1^{er} de l'Ordonnance du Conseil d'État du 3 mars qui ordonne :

Article 1er : Les recommandations émanant du ministère des solidarités et de la santé relatives à « l'adaptation des mesures de protection dans les établissements médico-sociaux et Unités de soins de longue durée accueillant des personnes à risque de forme grave face à la propagation de nouvelles variantes du SARS-COV-2 » sont suspendues en tant qu'elles prescrivent d'interdire les sorties des résidents des EHPAD.

Certains de nos parents entament leur deuxième année d'enfermement dans l'enceinte de leur EHPAD et cette inadmissible situation de vie ne doit plus perdurer.

En complément, nous vous rappelons, entre autres, la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, ou le texte de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

Le 24 février dernier, le Conseil National Professionnel de Gériatrie a d'ailleurs alerté sur le fait que **« Les mesures prises pour protéger les résidents d'Ehpad d'une infection de Covid-19 ont généré une morbi-mortalité sans doute au moins équivalente à celle du Covid-19 »**.

Il est bien là le drame humain que vivent actuellement les résidents en EHPAD et leurs familles qui ont largement dépassé les limites du supportable.

Nous vous remercions pour vos actions résultantes à cette requête des plus légitimes, certes sur le Droit mais aussi tout « simplement » sur la considération des valeurs humaines de notre Société.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération,

Patrick COLLARDOT
président de TouchePasMesVieux